

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 4: concernant les déclarations de créances

Les courriers personnalisés aux créanciers concernant la procédure de dépôt des déclarations de créance seront envoyés endéans les 15 jours.

Les liquidateurs précisent que conformément aux prescriptions légales, ce courrier sera transmis individuellement à chaque créancier connu par voie postale à son adresse reprise dans les dossiers à la disposition des liquidateurs.

Les personnes qui s'estiment créanciers et qui ne recevraient pas ce courrier voudront se faire connaître auprès des liquidateurs pour le 15 octobre 2012 au plus tard.

Luxembourg, le 12 septembre 2012

Les liquidateurs

Evelyne KORN

Paul LAPLUME